

Il y est procédé.

M. le comte de Boisboissel, au cours de scrutin, déclare qu'il décline toute espèce de candidature. (Très bien ! à droite.) M. le président dit que le règlement s'oppose à ce qu'on prenne la parole pendant le scrutin. (Bruit.) M. le marquis de la Rochejaquelein, en déposant son vote, proteste contre l'insertion de son nom dans une liste à laquelle il déclare ne pas adhérer. (Bruit.) M. le président dit que le règlement interdit d'une façon formelle de prendre la parole pendant le scrutin. M. l'amiral Saisset dit que le président doit être le protecteur de toutes les questions d'honneur. M. le président déclare qu'il n'a pas à juger les protestations et qu'il doit se borner à faire respecter le règlement. M. Bourgeois déclare ne pas accepter la candidature au Sénat, ayant l'intention de se présenter à la députation dans son département. (Très bien ! à droite.) M. Paulin Gillon déclare que c'est sans son avis et malgré son refus formel qu'on a porté son nom sur une liste pour laquelle il ne saurait voter. (Applaudissements à droite.) A trois heures, M. le vice-président Martel remplace au fauteuil M. le président, duc d'Audiffret-Pasquier. M. Albert Grévy dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la presse et l'état de siège. M. Des Rotours demande que la proposition relative aux bouilleurs de cru soit ajournée. L'Assemblée repousse l'ajournement de la discussion de cette proposition. La discussion est ouverte, mais renvoyée au bout de peu de temps à lundi. M. le général Robert demande que le scrutin pour la nomination des sénateurs soit ajourné à lundi. Cette proposition est combattue par M. Lepère et appuyée par M. Laurent. Après une épreuve douteuse, l'Assemblée décide que la suite du scrutin n'est pas renvoyée à lundi. La séance est suspendue à 6 heures, en attendant le résultat du scrutin auquel l'Assemblée a procédé aujourd'hui pour la nomination des sénateurs. Le résultat du scrutin est proclamé à 9 heures 1 2. Votants 620. 1 bulletin blanc. Suffrages exprimés 689. Majorité absolue 345. Liste de gauche : MM. Edmond Adam, 339. — Alfred André, 319. MM. Barni, 304. — Barthélemy, St-Hilaire 349, élu. — Baze, 335. — Bérauger, 315. — Bertaud, 342. — Général Billot, 332. — comte de Bois-Boissel, 268. — Bourgeois, 326. — Brelay, 336. MM. Calmon, 344. — Carnot père, 335. — Casimir Périer, 347 élu. — Cazot, 320. — Colonel de Chadois, 341. — Général Chanzy, 345, élu. — Carbon 338. — Cordier, 345, élu. — Corne, 359, élu. — Cornulier-Lucinière, 335. — Crémieux, 336. MM. le colonel Denfert, 319. — Demonville, 306. — Comte de Douhet, 322. — Duclerc, 366, élu. — Dumon 341. MM. Joubert, 355, élu. — Fourcaud, 345. — Amiral Fourichon, 346, élu. — Marquis de Franclieu, 333. — Général Frébaud, 367, élu. MM. Gauthier de Rumilly, 341. — Paulin Gillon, 315. — Gouin, 325. — De Gouvello, 323. M. Humbert, 344. M. l'amiral Jaurès, 339. M. Krantz, 367, élu. MM. Laboulaye, 357, élu. — Oscar de Lafayette, 343. — Lanfrey, 335. — De Larochejaquelein, 310. — De la Rochechouart, 328. — De Lasteyrie, 365, élu. — Laurent Pichat, 332. — De Lavergne, 328. — Lepetit, 343. — Le Royer, 311. — Littré, 342. — De Lorgeril, 324. — Luro, 324. MM. de Malleville, 353, élu. — Morin, 333. MM. Pajot, 330. — Parent, 329. — E. Pelletan, 313. — Alphonse Peyrat, 326. — Ernest Picard, 348, élu. — De Poëuq, 323. — Pothuau, 362, élu. M. Roger (du Nord) 255 élu. MM. Hervé de Saisy 309, Scherer 332, Scheurer-Kestner 342, Schœlcher 326, J. Simon, 343. MM. Théry 327, de Tocqueville 335, Tréville 328, Tribert 328. M. de Vinols 297, Wolowski 349. Elu. Liste de droite. MM. d'Andelarre 317, Audren de Kerdel 322, Aurelle de Paladines, 346 (élu), Bathie 329, de Belcastel 326, de Bondy 318, de Broglie 320, Lucien Brun 331, Brunet 294, Buffet 330, Caillet 299, Carayon-Latour 321, général Changarnier, 365 (élu), de Chandordy 320, de Cissay 336, Clapier 317, Combier 310, Vicomte de Cumont 302. Daguilhon-Lassellev 307, Daru 314, Decazes 321, Delorme 298, Delsol 314, Depyre 314, amiral Dompierre d'Hornoy 328, Ducarre 322, Mgr Dupanloup 334; Ernoul 331; Flottard 288; Germonière 314; Gontaut-Biron 329; Grivart 313; Hamille 319; comte d'Hespeil 310; Houssard 285; Juigné (marquis de) 312, Kéridec (de) 329; Kolb-Bernard 329; Labassetière 301; de la Boullière 324; de Lacombe 315; Lambert-St-Croix 300; de Larcy 325; de la Roche-Aymon 337;

La Roche-Aymon 337; de Larcy 325; de la Roche-Aymon 337; Pontalis (Antonin) 303. Lefranc (Victor), 318; Mathieu-Bodet, 319; vicomte de Meaux, 312; de la Monneraye, 318; amiral de Montaignac, 317; marquis de Montlaur, 328; Moreau, 303; Paris, 309; Peltezeau Villeneuve, 322; Pion, 322; Pradié, 263; Raudot, 333; Briant, 315; Rodez-Bénavent, 329; Sacaze, 309; St-Victor, 322; amiral Saisset, 315; de Sugny, 314; Tailhand, 322; Target, 301; Toupet des Vignes, 307; Vacherot, 363; Vantrain, 309; Vente, 308; Wallon, 321; de Witt, 313. La séance est levée à 9 h. 45.

BULLETIN ECONOMIQUE

JURISPRUDENCE COMMERCIALE. — Faillite. — Revendication. — Vins expédiés en gare. — L'article 576 du Code de commerce dispose que les marchandises expédiées au failli peuvent être revendiquées tant que la tradition n'en a pas été effectuée dans ses magasins ou dans ceux du commissionnaire chargé de les vendre pour le compte du failli. La cour de cassation a fait, à son audience du 29 novembre dernier, une intéressante application de cette règle. Elle a décidé qu'on ne saurait considérer comme entrés dans les magasins du failli ou ceux du commissionnaire chargé de les vendre pour son compte, et comme échappant dès lors à la revendication du vendeur (article 576 du Code de commerce), des vins qui, au moment de la déclaration de faillite et de la demande en revendication, se trouvaient encore dans la gare de la compagnie du chemin de fer qui les avait transportés. Il importe peu que les vins vendus aient été entonnés dans les futailles de l'acheteur par un préposé de celui-ci et que ce préposé ait fait effectuer le transport des marchandises à la gare de départ d'où il les a fait expédier à l'acheteur : Ces circonstances ne sauraient suppléer ni équivaloir à la tradition des marchandises dans les magasins du failli ou de son commissionnaire, qui seule peut mettre obstacle aux droits du vendeur. Cette décision a été rendue par confirmation d'un arrêt de la cour de Montpellier du 12 mars 1875.

MODE D'APPRET DES DRAPS ET NOUVRAGES. — Une maison d'appret d'Elbeuf vient de faire breveter un système ayant pour but de conserver intactes les nuances dans les étoffes et de leur donner plus de fermeté. Cette invention peut s'appliquer à toutes les étoffes dites lisses ou nouvrées, mais elle s'applique plus particulièrement à celles dites articles blus. On sait que les apprêts du drap et de la nouveauté consistent en décatissage, presse à chaud ou à froid, calandrage, lustrage, etc. Quand on fait passer le drap ou la nouveauté dans une de ces opérations, l'étoffe est toujours sèche. L'invention de MM. Delamarre et Lemaire consiste à faire subir toutes ces opérations à l'étoffe préalablement humectée et même humide. On obtient cette humidité de bien des façons; soit en plongeant l'étoffe dans l'eau et en l'essorant, soit par un dégagement de vapeur ou un tout autre moyen.

Société industrielle d'Amiens. — Assemblée du 25 novembre 1875. — Perfectionnement de la navette. — La question des lièges est très importante dans la fabrication des étoffes; elle ne cesse de préoccuper les contre-maîtres de tissage, et surtout ceux qui dirigent les tissages mécaniques. Une bonne lièserie est un titre que le manufacturier s'empresse toujours de faire valoir auprès de son acheteur. La réputation de certaines maisons est même due, pour une bonne part, à la perfection de ces petites bandes longitudinales qui arrêtent la trame de chaque côté de l'étoffe dans ses insertions consécutives. Eviter les boucles, les tiraillements, les ondulations, l'irrégularité en un mot, dans l'effort que fait la trame sur les fils qui sont placés à l'extrême limite de la chaîne, tel est le perfectionnement qu'a résolu, d'une façon satisfaisante, l'auteur d'une navette qui nous a été présentée. Le Comté des fils et tissus a jugé ce perfectionnement digne d'une médaille de bronze, grand module, qu'il décerne à M. Langovin, contre-maître du tissage mécanique de MM. Bernard et Lapière, d'Amiens.

Le stand de Roubaix

Nous trouvons dans l'Armée territoriale la description suivante consacrée au cercle des carabiniers roubaixiens. Malgré quelques inexactitudes qu'il renferme, et que nous rectifierons plus tard, nous sommes heureux de mettre cet article sous les yeux de nos lecteurs, qui verront comment sont appréciés les efforts persévérants des membres de la commission du tir à qui nous devons de posséder cet établissement remarquable. « Le stand de Roubaix est assurément un des plus beaux établissements de tir de France et des pays étrangers. Placé au centre d'une population très dense, aux portes de la Belgique et dans le voisinage de l'Angleterre, il devait forcément arriver au degré de prospérité qu'il a atteint aujourd'hui. D'abord simple jeu d'arc, il s'est ensuite transformé en un tir d'arme de guerre. Son étendue, assez faible au début, s'est accrue progressivement, au point de couvrir actuellement une superficie de plus de deux hectares. On y trouve réuni, tout à la fois, l'utile et l'agréable : un champ de tir bien organisé pour les amateurs, et des jeux de toute espèce, pour les femmes et les enfants, en grand nombre, qui viennent les accompagner, le dimanche principalement. « Le stand proprement dit a 200 mètres de longueur. Il comporte sept cibles, dont quatre pour le tir à 200 mètres et trois pour le tir à 100 mètres. En outre quatre cibles sont spéciale-

ment affectées au tir de la carabine Flobert, en vue de préparer les jeunes débutants au tir des armes de guerre. « Les amateurs sont à couvert, pendant le tir, dans une magnifique salle décorée avec art. Les jours de concours, chaque tireur se tient, par une mesure de prudence, dans une stalle séparée des stalles voisines par une cloison de un mètre d'élévation. Dans chaque stalle se trouvent des armes diverses et les munitions nécessaires au tir de ces armes. Derrière le tireur, et dans sa stalle même, est une estrade sur laquelle est assis, devant un pupitre, un contrôleur chargé d'enregistrer le nombre des coups tirés et celui des points obtenus. A sa portée se trouve également le bouton d'une sonnerie électrique destinée à prévenir le marqueur, placé près de la cible, qu'il va tirer. « Dès qu'un coup est parti, le marqueur montre avec une palette le point de la cible qui a été touché. La cible disparaît alors et une autre apparaît immédiatement. Si la balle a frappé le carton 10 c., placé au centre de la cible, le marqueur annonce par un coup de télégraphe le nombre des points obtenus. Le carton est ensuite déposé dans une boîte, d'où il n'est retiré que le soir, pour être rapproché des résultats enregistrés par le contrôleur. La boîte est fermée, et sa clef est déposée entre les mains d'un membre du jury nommé pour le concours. Afin de pouvoir reconnaître les cartons de chaque tireur, le marqueur les numérote d'après les indications qu'il reçoit, par télégraphe, du contrôleur placé près du tireur. « Pour diminuer les risques d'accident, à l'intérieur du local où se trouvent les tireurs, on ne s'est point contenté d'isoler ces derniers pendant le tir, on a de plus placé une balustrade en arrière de la ligne des stalles, afin de maintenir les tireurs tout le tour de prendre part à la lutte n'est pas encore arrivé. « La butte contre laquelle les balles vont frapper est un véritable chef-d'œuvre d'invention. Elle se compose d'un mur en briques, de cinquante centimètres d'épaisseur, en avant duquel, à 1 m. 50 environ, se trouve une cloison de vieilles planches. Entre le mur et les planches, on a placé des déchets de laine mélangés à du sable et, pour empêcher les dégradations qui pourraient se produire quand même dans le mur malgré la grande résistance présentée par les planches et les déchets, on a fixé au mur, à la hauteur et en arrière de chaque cible, une épaisse plaque de fonte. Cette disposition ingénieuse a l'avantage de permettre de retrouver presque intégralement le plomb des balles tirées. Dans cette intention la société fait tamiser chaque année le sable mélangé aux déchets. Elle recouvre ainsi le plomb tiré l'année précédente et se crée par là même une source de revenu, les balles ayant été payées par les tireurs. « Les cibles sont à bascule et réunies deux à deux, de telle sorte qu'en abaissant l'une on fait apparaître l'autre. Tandis qu'on tire sur la première, le marqueur repère la seconde. « Les marqueurs se tiennent, en avant des cibles, dans une tranchée surmontée d'un fort blindage et ouverte du côté de la cible. Le fond de la tranchée est dallé légèrement en pente pour faire écouler l'eau en cas de pluie. Pour prévenir les accidents, on a également séparé les marqueurs par de fortes cloisons. « Un fil télégraphique aboutit dans la loge de chaque marqueur. Il sert, d'une part, à annoncer à ce dernier qu'on va tirer, et de l'autre, à signaler au contrôleur les résultats du coup tiré. « Les cibles sont rondes et ont cinquante centimètres de rayon. Elles sont divisées en dix zones concentriques, d'une égale largeur. Pour les tirs de précision, on place au centre de la cible un petit carton de dix centimètres seulement. Sur ce petit carton sont également tracées cinq zones concentriques. Il arrive, chaque année, qu'un ou deux tireurs envoient leurs cinq balles dans le centre du carton. Ce fait démontre les résultats que l'on peut obtenir par des exercices suivis. « Tout le terrain compris entre les tireurs et les cibles est à ciel ouvert, mais on a pris les dispositions les plus sérieuses pour empêcher tout accident de se produire. Les tireurs sont feu à travers une fenêtre, en avant de laquelle s'avance une petite marquise blindée suffisamment large, destinée à arrêter les coups qui pourraient partir accidentellement en l'air. En outre, tous les vingt mètres se trouvent des écrans percés de fenêtres, à travers lesquelles les balles sont obligées de passer. Enfin, en vue d'arrêter les balles qui, après avoir ricoché, pourraient sortir du stand, on a creusé le sol, en avant des cibles, en forme de crémaillère. Les balles tombant dans un des crans de la crémaillère sont arrêtées par les dents, qui font saillie, et s'enfoncent dans la terre. « L'arme ordinairement en usage dans le stand de Roubaix est la carabine Gayc se chargeant par la culasse. Mais au moment des concours, toutes les armes de guerre y sont également admises. On dit que, très-prochainement, la société s'adressera à l'autorité militaire pour avoir des chassepots à sa disposition. Si telle est son intention, nous ne pouvons que l'en féliciter. « Le nombre des amateurs qui font partie de la Société des Carabiniers roubaixiens est de 400. Parmi eux se trouvent toutes personnes les plus riches et les plus influentes de Roubaix et des environs. A leur tête sont placés des membres honoraires, la plupart députés du Nord, et je crois même M. le général commandant le premier corps d'armée à Lille.

Chaque année au mois de mai, la Société fonde un grand concours international auquel sont invités tous les tireurs de l'Angleterre et de la Belgique, de la Suisse et de la France. Inutile de dire que ces divers pays s'empressent d'y envoyer leurs meilleures carabines. Le montant des prix est de 5,000 francs, non compris les nombreuses récompenses offertes par messieurs les membres honoraires, récompenses dont la valeur moyenne est de 300 fr. « Nous venons de décrire le stand proprement dit; il nous reste à parler des plaisirs offerts aux amateurs qui fréquentent le tir, ainsi qu'à leurs femmes et à leurs enfants. « Pour arriver à la salle de tir, il faut traverser un beau jardin de 100 mètres de longueur au milieu duquel se trouvent installés des jeux de toute sorte, tir à la carabine Flobert et au pistolet, balançoires, jeux de tonneau, etc. C'est là que les femmes et les enfants se tiennent en attendant le retour d'un époux ou d'un père occupé à un jeu plus sérieux. Mais comme on aurait pu craindre qu'à certains jours, le dimanche principalement, la pluie empêchât les amateurs de fréquenter le stand, ou a construit, sur un des côtés du jardin, un vaste hangar sous lequel se trouvent également des jeux nombreux. « Tel est le tir de Roubaix. Il nous reste à dire qu'il est encore doté d'un magnifique café, propriété de M. Carlos Gordinier, à qui le stand appartient également. « Nous croirions manquer à tous nos devoirs de courtoisie, si nous ne terminions pas en adressant nos sincères félicitations à M. Harinkouck, fabricant à Roubaix, actuellement président de la Société des carabiniers roubaixiens. »

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil municipal de Roubaix Séance extraordinaire du 10 décembre 1875 Présidence de M. L. Wattine-Wattine, (adjoint.) Etaient présents: MM. L. Wattine-Wattine, Scrépel-Roussel, et Pierre Destombes, (adjoints.) MM. Joseph Quint, Deleporte-Bayart, Labbe-Copin, A. Scrépel, A. Morel, C. Godefroy, Moïse Rogier, F. Seney, C. Pollet, Delcourt-Tiers, P. Scrépel, A. Harinkouck, E. Baas, P. Parent, A. Tiers, Leclercq-Mullier, Ch. Daudet, A. Hindré-Selosse, F. Ernoul. Absents: MM. C. Descat (maire), J. Derognaucourt, A. Famahech, C. Junker, Pierre Filpo, Léon Foveau, J.-B. Delplanque, (empêchés.) M. Pierre Parent donne lecture des procès-verbaux des séances des 27 et 29 octobre. Les rédactions en sont approuvées sans aucune observation. M. Pierre Destombes donne communication des rapports de la commission des travaux relatifs aux objets suivants : Réunion de terrains à la voie publique par suite d'alignement, vote, à cet effet, d'un crédit de 1,135 fr.; Améliorations diverses, aux écoles de la rue des Fabricants et de la place du Trichon, adopté; Etablissement d'une pompe à l'école communale de la rue du Moulin, voté; Demande de classement de la rue d'Italie; le rapport concluant au rejet de la pétition est adopté; Projet de construction d'un pont au-dessus du chemin n° 9 pour le passage du chemin de fer de Somain à Tourcoing; les conclusions de ce rapport de la commission sont adoptées par le Conseil; Vote d'un crédit de 17,615 fr. 88 pour achats de terrains à l'angle de la rue des Arts et d'une autre rue nouvellement ouverte, pour un poste de police. Autre crédit de 1,700 fr. pour construction d'un aqueduc au-dessus du riez du Trichon en amont de l'abreuvoir; La proposition d'une modification à apporter au tarif des eaux de la Lys, est renvoyée à l'examen de la commission; Le Conseil renvoie à la commission des écoles le rapport de la commission des écoles académiques. Renvoi à la même commission de deux lettres, l'une de M. le Principal du collège, et l'autre de M. le Directeur des Ecoles chrétiennes; Vote d'un crédit de 1293 fr. 45 pour chauffage des établissements communaux; Fourniture de charbon à l'usine de Bousbecques pour 1876, renvoi à la commission des eaux; Nomination d'une commission composée de MM. Paul Scrépel, Morel et Dandot, pour l'examen de la demande de M. le Président de la Chambre de Commerce, tendant à envoyer des délégués à l'exposition de Philadelphie; Adjonction de six nouveaux membres à la commission du cimetière; sont élus: MM. Deleporte-Bayart, Paul Scrépel, Pierre Parent, Harinkouck, Junker et Godefroy; Nomination d'une commission pour la réception des effets des agents de police, sont élus: MM. Labbe-Copin, Deleplanque et Seney; La réclamation d'un industriel au sujet des droits d'octroi sur les charbons est renvoyée à la commission des travaux; Renvoi à la commission des finances pour l'examen d'un mémoire pour frais d'honoraires dus à MM. Duchange et Vahé, notaires; Répartition du budget des chemins vicinaux, pour 1876; renvoi à la commission des finances;

Donation de terrains à la ville pour l'église du Fontenoy, renvoyée à la commission spéciale. Le Secrétaire, PIERRE PARENT. Tous les préfets ont été invités à proscrire d'urgence les travaux des affaires dans leurs départements de manière à pouvoir terminer, avant les élections, toutes les affaires administratives en litige. Nous apprenons qu'une Commission chargée de délivrer les congés de réforme aux jeunes soldats inscrits sur les quatre premières parties de la liste de recrutement et encore disponibles dans leurs foyers, aux militaires et jeunes soldats en disponibilité de l'armée active, (dispensés, soutiens de famille, etc.); aux hommes de la réserve de l'armée active, de l'armée territoriale et de la réserve de ladite armée, se réunira prochainement. Les intéressés devenus impropres au service doivent en faire la déclaration au commandant de la brigade de gendarmerie de leur canton qui la transmet, après une enquête sommaire, appuyée d'un certificat médical, au commandant de recrutement. Nous croyons utile de leur rappeler que s'ils n'ont pas fait valoir en temps utile les infirmités dont ils sont atteints, non-seulement ils ne seront pas admis, après la publication de l'ordre de mobilisation, à comparaitre devant la Commission spéciale de réforme, mais ils seront dirigés sur leurs corps et ne pourront plus être réformés. Un journal scientifique anglais examine la question de savoir si les substances employées pour rendre les timbres-poste et les enveloppes de lettres adhésives ne peuvent pas occasionner des maladies de la langue ou des lèvres chez les personnes qui ont l'habitude d'humecter les objets avec la salive. Cette question ne fait pas de doute et il serait sage d'informer le public que le moindre des inconvénients que peut produire cette mauvaise habitude, c'est le développement aux lèvres des crevasses ou de gercures qui, durant l'hiver, chez les fumeurs surtout, ne sont pas toujours sans danger. Il faut donc engager tout le monde à ne jamais humecter les timbres-poste ni les enveloppes directement avec les lèvres et la langue, mais à se servir simplement du doigt, préalablement trempé dans un peu d'eau ou imbibé de salive. Nous avons annoncé, il y a huit jours, que l'hôtel des Commissaires-Priseurs de Lille avait été vendu 180,000 fr. On annonce qu'une surenchère d'un sixième a été faite par M. Genevoise, avoué, pour le compte d'un tiers, et que cette propriété va être de nouveau exposée en vente sur la mise-à-prix de 210,000 fr. On écrit d'Avesnelles à l'Observateur : « Gustave Flament, d'Avesnelles, le courageux soldat qui sauva une dizaine de personnes lors des inondations de Toulouse, vient de mourir dans cette ville où il était en garnison. Flament, âgé de 21 ans seulement, a succombé à une fièvre typhoïde des plus prononcées. « Lundi dernier, à neuf heures du matin, tout le village d'Avesnelles assistait au service solennel que la jeunesse faisait célébrer pour lui. Hier matin, vers neuf heures, un marchand de charbon, E. Leprêtre, rue des Pénitentes, est tombé de son chariot, rue Saint-Etienne, à Lille. Une roue de devant lui a passé sur les jambes, celle de derrière allait lui passer sur le corps, quand un sergent de ville se jeta à la tête du cheval, et l'arrêta. C'est à cette intervention que Leprêtre doit en être quitte pour des contusions, car tout le chargement de son chariot se trouvait en arrière du véhicule. Un incendie dont la cause est accidentelle a éclaté cette semaine à Coutiches et détruit plusieurs meules de paille et d'avoine appartenant à M. C. Derognaucourt, cultivateur. Il y a assurance pour une partie des pertes. Lundi dernier, en descendant du train qui la ramenait de la Bassée à Beuvry, une jeune fille de 16 ans; Henriette Hu, de cette dernière commune, est tombée sur le quai et a eu les deux pieds écrasés. L'infortunée n'avait pas attendu l'arrêt du train. Un terrible incendie sur lequel nous manquons encore de détails a éclaté hier à six heures du matin, rue de l'Arseuil, à Hesdin. A quelques mètres du foyer se trouvait une cave, contenant une grande quantité de fûts de pétrole, qu'on est parvenu à préserver. Un incendie attribué à la malveillance a éclaté dimanche dans une cour de la ferme de M. Dumoutier, à Montcavrel, près d'Elaples. On a heureusement pu se rendre maître des flammes qui commençaient à détruire le lit du domestique, dans lequel on a retrouvé une tourbe carbonisée. Une visite au musée de Roubaix Nous avons eu l'autre jour la curiosité de visiter notre musée; nous étions désireux d'examiner, tout à notre aise, la collection d'oiseaux récemment acquise de M. le curé de Lys, ainsi que les tableaux de MM. Weerts et Krabansky. Grâce à l'obligeance de M. Leuridan,

Nous avons pu passer en revue, à loisir ces vitrines réunies des quatre vents du ciel et dont quelques-uns sont des plus remarquables par l'éclatance de leurs formes et la vivacité de leurs couleurs. Nous engageons nos concitoyens à nous imiter. Pour peu qu'ils aiment la nature, ils trouveront à passer agréablement quelques heures en compagnie de ces charmants petits êtres, tout muets qu'ils sont. Peut-être penseront-ils alors, comme nous, que ces collections qui ont tout autre mérite que celui de satisfaire la curiosité des visiteurs, et qu'elles portent en elles-mêmes, pour quiconque y réfléchit, un haut enseignement. Un auteur célèbre a dit que pour juger de la beauté de la création, il fallait réunir par la pensée, en un même jour, tous les jours de l'année, avec leurs splendeurs diverses; en un même lieu tous les lieux de la terre avec leurs variétés infinies de fleurs, de fruits, d'insectes et d'oiseaux, de poissons et de quadrupèdes, avec leurs pierres précieuses de toutes formes et de toutes nuances; eh bien! donc, rassembler, comme on vient de le commencer à notre musée, des oiseaux de tous pays, de toute taille et de tout plumage, c'est déployer aux yeux des visiteurs quelques-unes des merveilles, incompréhensibles, de cette création si pleine de merveilles et élever leur pensée vers celui qui les a prodigués dans tout l'univers. Mais il faut quitter les martins-pêcheurs, les colibris et les paradisiers, ces bijoux de la nature, pour visiter les œuvres de nos deux artistes roubaixiens. Nous avons appris que la commission des écoles académiques, présidée par M. Scrépel-Roussel, et accompagnée de M. Mils, s'était donné le plaisir d'aller la première voir, et, nous croyons pouvoir ajouter, admirer l'œuvre si remarquable de M. Weerts, et la belle copie de M. Krabansky, deux anciens élèves de nos écoles académiques. Le tableau de M. Weerts occupe la place d'honneur, et c'était justice. A quelque point de vue qu'on l'examine, en effet, on y reconnaît des qualités supérieures. L'aspect général, le groupement et l'attitude des personnages, tout est en harmonie avec le sujet traité: le Christ, bien modelé et d'une belle lumière, est bien l'Homme-Dieu mort; la douleur de la Vierge est vraie, simple et profonde; à côté, c'est bien la Madeleine de l'Évangile qui pleure et qui se lamente, passionnée sans extravagance; le ciel est sombre, la terre est voilée par les ténèbres; tout est en deuil, hommes et choses. Le dessin et la couleur sont à la hauteur de la conception, et l'on peut dire que l'exécution est des mieux réussies. C'est vraiment une œuvre de mérite qu'a faite notre jeune concitoyen, et il n'est plus douteux qu'il fera honneur à notre ville et à nos écoles. Quant à M. Krabansky, sa copie de l'œuvre de Van Dyck, juste d'aspect et de ton, dénote une main déjà exercée au mouvement du pinceau; avec du travail et des études, on peut lui prédire un bel avenir. Nous croirions manquer à un devoir si, en rappelant les succès des anciens élèves de nos écoles académiques, nous ne rappelions aussi que ce sont les soins dévoués et constants de M. Mils qui les ont préparés. Ajoutons enfin que ces succès nous paraissent avoir pour Roubaix une réelle importance trop peu appréciée jusqu'ici. Chacun sait que Roubaix doit sa fortune à son goût dans la création de ses tissans. Donc tout ce qui développe le goût dans notre population contribue à donner plus de valeur à nos étoffes, et tout ce qui étend la renommée de notre goût, contribue à nous amener des acheteurs. Il nous semble que les succès de M. Weerts ont ce double résultat, et qu'ils font aussi bien nos affaires que les siennes. Il est facile de constater, d'ailleurs, que son exemple excite puissamment l'émulation des élèves de nos écoles de peinture et de dessin; sans doute, irréparablement deviendront des artistes en raison; mais on peut espérer que beaucoup seront au moins des artisans de goût. Mais... que fera-t-on de nos oiseaux que chasseurs et négociants ne manqueraient pas d'envoyer à notre musée? Et les tableaux qui pourront nous arriver?... Bornons-nous à poser la question. X...

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 9 décembre. — Coralie Huyghe, chemin des coteaux, cour Brédart. — Achille Huysman, rue du Fil, cour Jovenelle, 70. — Marguerite Michon, rue du Fontenoy, 25. — Marie Willot, rue Wata, maison Six. — Eugénie Nennion, rue de Lille, maison Gadagne, 5. — Juliette Beuscart, rue de la Limite, maison Dhallua, 4. — Isabelle Moreau, rue de l'Espérance, 70. Du 10. — David Marselle, rue de la Logue-Chemie, 26. — Adolphe Foucart, rue Bernard, cour Bernard, 42. — Louis Lagneau, rue de Lannoy, maison Despret, 20. — Victoire Toussaint, rue de Lille, sentier du Crêchet, 43. — Philomène Gerin, sentier de la Campagne, 67. — Marie Vanhoerde, rue Isabaël, 10. — Eugène De Lorthauer, rue Bernard, cour Bernard, 20. — Hertha Louis, rue du Coq-Français, 72. DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 9 décembre. — Henri Solet, 24 jours, place du Trichon. — Marie Devlieger, 67 ans, ménagère, rue de la Vigne, 236. — Rosalie Opomner, 69 ans, journalière, aux Petites-Sœurs. — Clémence Gaeremynck, 46 ans, ménagère, rue Daubenton, 78. — Melvina Lorthoir, 26 ans, gilletière, rue de l'Hommelet, 170. — Marie Schampheleers, 26 ans, tisserande, rue du Tilleul, 10. Du 10. — Pierre Vandevisschere, 35 ans, mécanicien, rue de Tourcoing, cour Filpo, 2. — Julie Bulteau, 84 ans, rentière, rue d'Inkermann.